

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

626
e

Recherches Historiques

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME SIXIÈME

LÉVIS

1900



ÉGLISE DE SAINTE-CÉCILE DE VALLEYFIELD

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

JANVIER 1900

No. 1

SAINTE-CECILE DE VALLEYFIELD

En 1845, au moment même où s'achevait le canal de Beauharnois, destiné à relier le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, Valleyfield n'existait pas. La construction du canal, dont ce point était le terminus en venant de Montréal, avait fait dresser en cet endroit quelques petites maisons destinées aux industriels qui suivent les chantiers de ces grands travaux. Là encore, il y avait quelques cabanes de pêcheurs et de défricheurs ou *settlers*, tous fort pauvres, et vivant assez tristement. Ces deux éléments réunis ne donnaient, en 1849, à ce hameau pas beaucoup plus de trente feux.

Ce hameau dépendait de la paroisse de Saint-Timothée. L'endroit même où est situé aujourd'hui Valleyfield n'avait pas alors de désignation. La pointe de terre qui se détache à l'entrée du canal actuel, était appelée "la pointe aux voleurs," ainsi nommée parce qu'une barge dédénrées s'y étant échouée, les habitants s'en seraient approprié la cargaison, selon les uns ; et selon d'autres, parce que ces mêmes habitants faisaient main basse sur les bois flottants que le vent ramenait de ce côté, lorsqu'ils manquaient le rapide du Côteau.

A partir de 1855, on trouve, dans les registres parfaitement tenus de la paroisse, des documents positifs dans lesquels on peut avoir toute confiance.

Cette paroisse fut créée en cette même année sous le nom officiel de paroisse de Sainte-Cécile. Voici les termes mêmes de l'acte en date du 1er mai 1855 constituant cette paroisse :

" Il sera formé une paroisse dite de Sainte-Cécile, et composée d'une étendue de territoire détachée de Saint-Timothée,

comprenant toute la partie sud-ouest d'icelle appelée Catherinestown, bornée et limitée au nord-est par la Grande Ligne qui divise Helenstown de Catherinestown ; au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, comprenant la grande île de Saint-Timothée, à partir de son extrémité supérieure à aller à la terre de Pierre Bougie senior ou ses représentants, inclusivement ; au sud-est par la rive nord de la rivière Saint-Louis comprenant le quatrième rang de Catherinestown, à partir du chemin connu sous le nom de chemin Larocque, à aller à la ligne du canton de Godmanchester ; au sud-ouest par la ligne du dit canton de Godmanchester jusqu'au lac Saint-François."

Le 6 mai de la même année, c'est-à-dire cinq jours après cette proclamation, les francs-tenanciers de la nouvelle paroisse se réunissaient au presbytère de Saint-Timothée, dont le curé avait mission de desservir Sainte-Cécile.

Il s'agissait de nommer les membres de la fabrique. A l'unanimité, l'assemblée choisit pour premier marguillier François Pitre dit Lajambe ; pour second marguillier, Jean-Bougie, cultivateur à la grande-Île ; et enfin, pour troisième marguillier, Antoine Hainault. Six mois plus tard, on décidait l'érection d'une église et d'un presbytère : les travaux commençaient en 1856, et étaient achevés en 1857.

L'église était placée là où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Valleyfield. Elle était relativement grande, mais les ressources ne permirent pas, pendant plusieurs années, de la décorer intérieurement.

Elle servit jusqu'en 1882, époque à laquelle M. le curé Alexis Pelletier résolut, avec le conseil de fabrique, la construction d'une nouvelle église plus en rapport avec la population croissante et les besoins de la ville de Salaberry de Valleyfield comme était officiellement nommée la nouvelle municipalité formée dans la paroisse de Sainte-Cécile, en date du 25 février 1874.

Cette église appartient, pour la nef et le chœur, au style roman : la nef a de très vastes proportions et un cachet de grandeur qui causent au visiteur une très belle impression. Le chœur, élevé de plusieurs marches, avec le maître-autel placé au fond, a également un magnifique aspect. La consécration de cette belle église eut lieu le 2 octobre 1884, par Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Elle sert aujourd'hui de cathédrale au premier évêque du diocèse de Salaberry de Valleyfield, Mgr J.-M. Emard.

Inscrivons ici les noms des curés de Valleyfield qui ont, avec des succès divers, mais tous avec le même zèle pour le bien de leur paroisse, contribué à la création des institutions, à l'édification des monuments qu'on y voit, depuis M. Amable Thibault, premier curé de Sainte Cécile, M. J.-T. Lasnier qui lui succéda en 1864, et occupa ce poste jusqu'en 1878, M. Alexis Pelletier, qui a droit d'être regardé comme le second fondateur de Valleyfield, M. J.-O. Roussin, M. C.-A. Santoière et M. J.-A. Castonguay, curé actuel. R.

LA MÉMOIRE DE GEORGES III

On a toujours attribué au roi Georges III une mémoire prodigieuse des hommes. Il lui suffi ait, disait-on, de voir une personne une seule fois (et les souverains en voient un grand nombre), pour se la rappeler pendant le reste de sa vie. M. Charles de Lanaudière, étant encore au service de la France, avait accompagné son oncle, le comte de Boishébert, chargé d'une mission diplomatique à la cour d'Angleterre, et fut présenté au roi Georges III. Quinze ans après cette première entrevue avec le souverain de la Grande-Bretagne, il lui fut présenté de nouveau, mais alors comme sujet britannique. Le roi le reconnut aussitôt, et lui dit en se servant de la langue française :

— Vous m'avez été introduit jadis comme sujet français, mais je suis heureux que vous le soyez aujourd'hui comme un de mes sujets.

Puis il ajouta, en se servant de la langue anglaise : J'oubliais que vous parlez l'anglais avec aisance. R.

L'ABBÉ JOSEPH-MATHURIN BOURG

Joseph-Mathurin Bourg naquit à Beaubassin, en Acadie, le 9 juin 1744. Il était fils de Michel Bourg et d'Anne Hébert. Il avait 11 ans à la déportation des Acadiens, et cet événement mémorable avait laissé dans son esprit une douloureuse impression, qu'il conserva toute sa vie et qui le forma dès l'enfance aux épreuves et aux luttes qu'il eut à soutenir dans la suite.

Il est probable que ses parents furent déportés en France, car nous le retrouvons quelques années plus tard au séminaire des Missions Etrangères, à Paris, poursuivant ses études et se préparant aux missions lointaines de l'Acadie, dont le souvenir était si cher au fils des malheureux exilés.

Ses études théologiques terminées, il revint à Québec, et après quelques mois passés au séminaire de cette ville, il fut ordonné par Mgr Hubert, au mois de septembre 1773. Mgr de Québec lui confia immédiatement les missions difficiles de la Baie des Chaleurs, de la Gaspésie et de toute l'Acadie, privée de secours religieux depuis plusieurs années.

Il arriva à Tracadie, (aujourd'hui Carleton) dans l'automne 1773, un an après le départ des Pères Etienne et Ambroise, Recollets de la mission des Micmacs de Sainte-Anne de Ristigouche, et au moment où le P. Bonaventure, autre Recollet, allait quitter la Baie des Chaleurs et la Gaspésie.

Il avait ordre de se fixer à Tracadie (Carleton) et de faire de cette place le centre de ses missions. C'était l'endroit le plus commode et le plus peuplé. Il y avait là, en effet, un groupe assez considérable d'Acadiens, que la cruauté des Anglais avait forcés de quitter leur patrie, pour chercher ailleurs un lieu plus sûr.

La première émigration, partie de Beaubassin en 1755, se composait de sept familles, Ambroise Comeau et François,

son fils, Marie, Benjamin, Jean-Baptiste et Joseph LeBlanc, Charles Dugas et Claude Landry, avec leurs familles. Après avoir erré ça et là, sans pouvoir se fixer, par la crainte des Anglais, ils gagnèrent la Baie des Chaleurs et vinrent se fixer dans le *Barachois* de Tracadieche ; ce barachois est formé par un banc de sable de près de deux milles de long, joignant la terre ferme à l'est à un cap qui s'avance dans la mer d'un mille, et fermé à l'ouest par un autre banc de sable qui court de la terre ferme nord et sud jusqu'à plus d'un mille au large, en laissant qu'un goulet étroit et profond pour la décharge de ce vaste étang au reflux de la marée.

Comme ces deux bancs qui se rencontrent, sauf le goulet, presque à angle droit, étaient alors épaissement boisés et offraient une retraite sûre, ces malheureux exilés établirent leur campement sur une petite île boisée qui se trouve au milieu du barachois. Ils y passèrent l'hiver 1756, vivant de chasse et pêche.

Ils furent bientôt rejoints par d'autres de leurs malheureux compatriotes que la terreur des Anglais jetait sur cette plage.

Ce lieu était appelé Tracadieche par les sauvages, ce qui signifierait, d'après l'interprétation du fameux chef Micmac Sam Souk, durant plusieurs années interprète des missionnaires de la réserve des sauvages à Ristigouche, *endroit où il y a beaucoup de hérons, oiseaux aquatiques qui y font leur séjour.*

M. Bourg fut reçu à Tracadieche (Carleton) avec des transports de joie et une vive allégresse par ces pauvres Acadiens, privés de secours religieux, au moins régulièrement depuis plusieurs années. Il eut aussi le bonheur d'y rencontrer son frère Charles, et trois sœurs. Il maria Charles à Théotiste Savoye, Victoire, à Michel Vincent Arseneau ; Marie-Lucie à Isaïe Bernard, et Marie-Madeleine demeura toujours avec lui.

Il y avait alors à Carleton 40 familles acadiennes, formant 200 âmes. La pêche et la chasse faisaient leur principale occupation. Quelques-uns cependant se livraient au défrichement du sol, et à la culture.

Dès son arrivée à Carleton, M. Bourg s'occupa à se ménager un logement et fit allonger la sacristie de la chapelle, bâtie quelques années auparavant par le P. de la Brosse, le célèbre missionnaire jésuite.

M. Bourg passa ce premier hiver à Carleton et alla faire une mission à Bonaventure et aux sauvages de Ristigouche, dont il apprit promptement la langue à fond.

Dès le bon printemps 1774, il partit pour les lointaines missions de l'Acadie, dont il tardait de revoir ces lieux si chers à son cœur et porter les secours de son ministère à ses malheureux compatriotes.

Accompagné de deux sauvages il pénétra à travers la forêt à la rivière Saint-Jean où il trouva un grand nombre de sauvages qu'il évangélisa, et à un établissement d'Acadiens, qui s'étaient échappés de la déportation, par un coup d'audace.

“ Pendant que les transports cinglaient sur la Baie de Fundy, dit l'abbé Casgrain, un acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était détenu, avec 224 autres exilés, en quel lieu du monde il allait les conduire.”

Dans la première île déserte que je rencontrerai, répondit-il insolemment. C'est tout ce que méritent des papistes français comme vous autres.

“Hors de lui-même, Beaulieu, qui était d'une force peu ordinaire, lui asséna un coup de poing qui l'étendit sur le pont. Ce fut le signal pour les autres captifs, qui probablement s'étaient concertés d'avance. Quoique sans armes, ils se précipitèrent sur leurs gardes, en blessèrent quelques-uns et mirent les autres hors de combat.

“ Beaulieu prit le commandement du transport et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient alors les Pères Germain et de la Brosse, Jésuites.

Ce fut en cet endroit que M. Bourg fit sa première mission en Acadie, et ses compatriotes le virent avec joie demeurer plusieurs jours au milieu d'eux où il leur prodigua les secours de la religion dont ils avaient été privés depuis si longtemps.

La vie du missionnaire était alors très pénible et remplie de dangers de tous genres. Il fallait à chaque station, au milieu de chaque petit groupe, quelques fois sous la cabane du pêcheur, au bord de la mer, ou dans l'intérieur des forêts, dresser un pauvre autel, consacrer les mariages par les bénédictions de l'Eglise, mariages souvent contractés déjà devant un notable de la place ou le plus âgé du campement, suppléer les cérémonies du baptême, catéchiser les enfants, donner la première communion, couronner la mission par une retraite de deux à trois jours, et confesser tout le monde ; car tous accouraient à la mission, la suivaient religieusement, puis, après s'être réconciliés avec leur Dieu, s'en retournaient plus forts dans les épreuves et consolés.

A la nouvelle de la venue du missionnaire, on s'empressait de se rendre à l'habitation la plus vaste et la plus confortable ; des familles entières faisaient cinq à six lieues à la ronde et quelquefois plus, par des chemins difficiles, à travers la forêt, ou montés sur des barques que conduisaient les bras vigoureux des jeunes gens. On campait autour de l'habitation du missionnaire, et l'on y restait tout le temps de son séjour au milieu d'eux, tant on était heureux de sa présence et avide de la parole de Dieu et des secours de la religion. On assistait à tous les offices, qui duraient presque des journées entières, avec la piété et le recueillement des premiers chrétiens, comme aux catacombes de Rome, aux siècles des persécutions.

“ Spectacles singulièrement émouvants, s'écrie M. Rameau, que celui de cette affluence agreste et enthousiaste autour de ce visiteur étrange, isolé, presque misérable ! Quand il survenait à travers les bois, accompagné d'un ou deux sauvages, sa simplicité, son dénuement même n'étaient pas sans grandeur. Mais on comprend difficilement comment un homme pouvait suffire à une telle besogne. Les stations étaient plus fatigantes encore que les parcours ; il faut réellement que, dans ces réunions où reflétait tant de puissance morale, les missionnaires aient puisé des joies intérieures et des consolations religieuses qui, seules, pouvaient compenser les fatigues et l'épuisement du corps.”

Après plusieurs jours consacrés à la rivière Saint-Jean, M. Bourg poursuivit le cours de ses missions partout où il y avait un groupe de catholiques ; à Petitcodiac, à Memramcouk, à la Baie Sainte-Marie, nouvellement établis par les proscrits de 1755, rentrés de nouveau dans leur chère patrie, et où il demeura plusieurs semaines, ce fut partout avec la même allégresse, le même empressement auprès du bon missionnaire, qui fit amples moissons et exerça son zèle avec avantage. Il y trouva des adultes de 14 à 16 ans qui n'avaient pas encore reçu la grâce du baptême.

Puis il se rendit à Halifax, sans doute pour plaider la cause de ses compatriotes, et revint de ces parages en parcourant tous les postes : Cocagne, la Baie Verte, Miramichi, Miscou et Caraquet eurent sa visite.

A la fin du mois de novembre 1774, il était de retour à Carleton, où il passa l'hiver, pour recommencer au printemps suivant le cours de ses pénibles missions. Il fit, durant l'hiver, un rapport à l'évêque de Québec du succès de cette première mission, qui avait été si fructueuse pour le salut des âmes, et si pleine de consolation et de douce joie pour le cœur du missionnaire.

Mgr Hubert en fut si satisfait qu'il conféra à M. Bourg les titres et la juridiction de grand-vicaire pour toute l'Acadie, la Baie des Chaleurs et la Gaspésie, et combla le jeune et généreux missionnaire d'éloges bien mérités d'ailleurs.

Voici comment l'évêque s'exprime, en lui conférant cette nouvelle dignité :

“ Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne trouve point d'obstacles insurmontables dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ, la difficulté des chemins, la mauvaise humeur des peuples que Nous ne vous avons pas laissé ignorer et qui ne vous a pas épouventé, l'incertitude du succès, rien de tout cela ne ralentit votre zèle ; à toutes ces représentations que notre affection autant que notre devoir nous obligeait de vous faire, vous ne Nous avez donné que des réponses dignes d'un ministre de J. C. “ Je ne suis venu avez-vous dit, que pour les âmes abandonnées de secours, ” de si beaux sentiments ne pouvaient que Nous plaire infiniment ; ils ont en effet pénétré jusqu'au plus tendre et au plus intime de notre cœur. Et pour entrer dans toutes vos saintes et pieuses intentions, seconder votre piété et esprit apostolique, Nous vous avons revêtu et vous revêtons par les présentes de tous nos pouvoirs.”

Durant les trois années qui suivirent, M. Bourg visita la Gaspésie toute entière et la Baie des Chaleurs, des deux côtés jusqu'à Miscou.

En 1778 une mission aussi délicate que dangereuse lui fut confiée par l'Evêque de Québec.

Lorsqu'éclata la guerre américaine, les sauvages excités par des émissaires de la Nouvelle-Angleterre, prirent une attitude si menaçante, qu'on put craindre un instant à un soulèvement général. Cette révolte dans les circonstances difficiles que traversait la métropole, eût singulièrement com-

pliqué la situation déjà si difficile par elle-même. Aussi Sir Richard Hughes, alors lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, écrivit-il à cette époque au gouverneur général, dont la résidence était à Québec, le priant d'insister auprès de l'Évêque catholique de cette ville, pour qu'un missionnaire se rendit immédiatement parmi les tribus en pleine effervescence.

L'abbé Bourg qui était alors à Carleton et qui jouissait d'un grand ascendant sur l'esprit des sauvages dont il connaissait la langue et les mœurs, était l'homme désigné par les circonstances pour cette difficile mission. Aussi Mgr de Québec s'empressa-t-il de lui envoyer un exprès pour l'en charger. N'écoutant que la voix du devoir et le désir de son évêque, M. Bourg, accompagné de deux sauvages, partit aussitôt. Il parcourut toutes les bourgades depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la Nouvelle-Ecosse. Il réussit complètement à pacifier les Micmacs, sur lesquels avait passé le souffle de révolte, leur fit renouveler leurs promesses de fidélité et de loyauté à la couronne britannique, et en retour, eût depuis lors ses coudées franches à Halifax et dans les missions des provinces maritimes, dont il sut user largement au profit de ses coreligionnaires et pour l'honneur de la religion.

Sur son avis, les familles irlandaises d'Halifax présentèrent en 1783, une pétition à Sir Andrew Snape, qui avait remplacé Sir Richard Hughes, en 1781, comme lieutenant-gouverneur de la province, dans le but d'obtenir des mesures plus libérales et plus tolérantes pour le libre exercice de leur religion. En réponse à la demande qui lui était adressée, par l'intermédiaire du gouverneur, la législature décréta abolies les clauses injurieuses et iniques qui privaient les sujets catholiques de Sa Majesté, dans la Nouvelle-Ecosse, du droit de possession et de la liberté de pouvoir pratiquer ouvertement leurs devoirs religieux. C'est de cette époque

que commence l'émancipation des catholiques de la Nouvelle-Ecosse.

Sir Richard Hughes, voulant témoigner sa reconnaissance à M. Bourg, d'une manière encore plus sensible, lui fit concéder gratuitement l'île aux Hérons et quatre milles de terrain sur les côtes du Nouveau-Brunswick, en face de Carleton. En outre un certain lopin de terre où se trouve actuellement les édifices religieux de Carleton jusqu'à la pointe dite des Bourgs. M. Bourg céda une partie de ce terrain à son départ de cette paroisse. Le reste appartient encore à ses arrières neveux.

La liberté religieuse ayant été rendue, grâce à l'influence de M. Bourg, les catholiques d'Halifax firent des démarches pour avoir un prêtre résidant au milieu d'eux, et faisaient les plus grandes instances.

Le 16 juillet 1784, M. Gravé, vicaire général de Québec, écrivait à M. Bourg pour l'en informer. Ils s'étaient d'abord adressés à l'évêque de Londres qui leur avait naturellement répondu qu'Halifax n'était pas dans son diocèse.

M. Bourg recevait l'injonction de se transporter à Halifax, d'examiner les choses par lui même, et de lui en rendre compte ; combien il y avait de catholiques dans la ville et aux environs dans la Nouvelle-Ecosse ; Si l'on pouvait y bâtir librement une église et une maison presbytérale ; quels étaient les moyens de faire subsister un prêtre, et autres choses semblables.

Le désir de l'évêque de Québec était que M. Bourg y fit sa résidence ; M. Le Roux, récemment arrivé de France, devait lui succéder dans les missions de la Baie des Chaleurs jusqu'à nouvel ordre.

On prévoyait alors qu'Halifax deviendrait un des premiers postes, et les catholiques, grâce aux démarches de M. Bourg, y avaient obtenu du parlement en faveur de la religion catholique, des avantages que bien d'autres n'auraient

seulement pas osé demander. M. Bourg savait parfaitement la langue anglaise, était vicaire-général de l'Evêque de Québec, et avait toute sa confiance. Il était aussi chargé de dire à ces catholiques que l'évêque ne les oubliait pas, était très content du zèle qu'ils avaient pour leur religion ; qu'il avait en vue leurs intérêts spirituels et qu'il travaillerait de tout son pouvoir à les secourir.

M. Bourg se rendit donc à Halifax durant l'été 1784, et fit son rapport à Mgr de Québec. Mais sa lettre fut perdue. De retour à Carleton, dans l'automne assez avancé, il écrivit de nouveau à M. Gragé, V. G.

“ J'eus l'honneur, dit-il, d'écrire à Mgr l'Evêque étant à Halifax dans le courant de l'été dernier, que je me conformais au désir de Sa Grandeur, qui était que je résidasse à Halifax ; M. LeRoux devait résider en la Baie des Chaleurs, et moi j'étais sur mon départ d'Halifax pour chercher mes effets en la Baie et retourner au plus tôt. J'ignore si cette lettre est parvenue à Sa Grandeur et c'est ce qui m'oblige de vous écrire la présente. Le trajet d'Halifax à la Baie m'a pris trois semaines, et dans une tempête qui dura trois jours sans discontinuer, tout l'équipage fut déconcerté excepté le capitaine. Je fus obligé de servir de matelot pour me sauver la vie, et à mon arrivée je tombai malade, tant j'avais essuyé de fatigue et de froid. Cette indisposition m'a retenu dans la Baie ; Si Dieu me conserve, j'espère me transporter à Halifax ce printemps pour y faire ma résidence jusqu'à nouvel ordre de mon évêque.

“ Quant à M. LeRoux, qui est un très digne prêtre, il est maintenant d'un âge si avancé qu'il lui est impossible de desservir tous les endroits éloignés et même les moins éloignés durant l'hiver. Ainsi, je crois qu'il serait à propos, si Sa Grandeur l'avait pour agréable, que M. LeRoux vint résider où je suis, qui est maintenant l'endroit le plus considérable de la Baie, puisqu'il y a 78 habitants ; neuf lieues

plus haut, est la mission de Ristigouche, qu'il pourrait encore desservir, ainsi que les endroits Pégéguit et Caraquet, où il peut y avoir en tout 40 habitants. Le second endroit le plus considérable est Bonaventure, douze lieues plus bas que Tracadièche et toujours du côté nord, où il y a environ 60 habitants. Quatre lieues plus bas, est un endroit appelé Paspébiac, où il peut y avoir 25 habitants ; ensuite, Port-Daniel, Pasbeau, la Grande-Rivière et Percé. Du côté sud de l'ouverture de la Baie, se trouve Miramichi, où il peut y avoir 20 familles et quantité de sauvages ; plus loin, Cocagne et Memramcouk, où réside M. LeRoux, parce qu'il y a 100 habitants au moins. Ne serait-il pas possible de placer un jeune prêtre à Bonaventure, pour y résider dans le cours de l'hiver ? L'été, il parcourrait les différents endroits que j'ai nommés. M. LeRoux pourrait suppléer pour les malades pendant son absence. Je suis persuadé que votre zèle apostolique vous excitera à faire tout ce qui dépendra de vous pour favoriser cet arrangement."

L'arrivée à Halifax du P. Jones déranger tous les plans de M. Bourg.

Le P. Jones était de l'ordre des Capucins, qui avaient fourni déjà, sous la domination française, plusieurs missionnaires en Acadie. C'était un homme instruit et fort distingué. Il y bâtit une église et y exerça les fonctions de vicaire général, que lui conféra l'évêque de Québec. Il fut bientôt rejoint, dit l'abbé Casgrain, par deux prêtres français, M. Allain et M. Lejamtel de la Blouterie. L'abbé Allain s'en alla évangéliser le groupe acadien le plus inaccessible et le plus délaissé de tous, celui des Iles de la Madeleine. M. Lejamtel de la Blouterie eut en partage l'île du Cap Bret on, et se fixa à Arichat, où vint bientôt le rejoindre un autre exilé de France, l'abbé Champion, comme lui du diocèse d'Avranches.

M. Bourg demeura donc en la Baie des Chaleurs et vit ainsi se retrécir le champ immense de ses missions.

En 1786, M. Bourg songea à faire bâtir une nouvelle église à Carleton, pour tous les établissements depuis Cascapédiac jusqu'à la Nouvelle. Ce qui l'engagea à entreprendre cette construction, ce fut l'activité que prit alors le commerce du poisson à cet endroit. Aussi, la population s'était considérablement accrue. Mais les difficultés qu'il rencontra pour le choix du site de la nouvelle église, qu'il voulait voir élever à peu près au même endroit que l'ancienne, lui fit renoncer pour le moment à l'entreprise.

Voyant la mauvaise volonté des habitants et la division s'accentuer davantage, M. Bourg transporta sa résidence à Bonaventure. Ce fut une rude épreuve pour les habitants de Carleton qui, malgré leurs malheureuses divisions, estimaient beaucoup leur pasteur. Aussi firent-ils des instances auprès de l'évêque de Québec pour réinstaller M. Bourg au milieu d'eux. M. Bourg résolut alors de demeurer alternativement dans les deux places.

Cette même année 1786, M. Bourg reçut un auxiliaire dans la personne de M. Girouard, autre prêtre acadien, qui fut chargé des missions de Ristigouche, Nipissiqui, Caraquet et Miramichi. Il se fixa à Caraquet, comme étant le poste le plus important. M. Girouard fonda plus tard le séminaire de Saint-Hyacinthe, P. Q.

En 1789, Mgr Hubert ayant réglé le différend et fait cesser les divisions à propos de la construction de la nouvelle église, ordonna de bâtir à l'endroit désigné par M. Bourg. On commença incessamment les travaux.

Le 1er octobre 1787, M. Bourg baptisait, à Carleton, un enfant dont il fut en même temps le parrain, qui devait jouer un grand rôle dans le monde politique du temps, et qui est une des plus belles gloires de Carleton ; la marraine fut sa sœur, Marie-Madeleine Bourg : C'était Joseph-René

Vallières de Saint-Réal qui, grâce à la haute protection de Mgr Plessis, évêque de Québec, fit un cours d'études, devint le premier avocat de son temps, député du comté de Champlain, et enfin juge.

En 1791, M. Bourg visita tous les postes soumis à sa juridiction et en rendit compte à l'évêque de Québec, de retour à Percé.

“ J'informe Votre Grandeur, dit-il, que grâce au Seigneur, jouissant d'une bonne santé, j'ai fini de parcourir nord et sud, toutes mes missions, de sorte qu'en trois ou quatre jours je partirai de Percé, où je suis depuis quelque temps, pour retourner à la Baie et faire une mission à Caraquet. J'y suis allé ce printemps, mais ces pauvres gens ne pouvaient avoir recours à moi dans le cours de l'hiver. J'ai reçu les Saintes Huiles, pour lesquelles je vous remercie, et le mandement à l'égard de la suppression de quelques fêtes. J'ai lu ce mandement en chaque lieu et m'y conformerai, ainsi que tous les habitants.

On ne voit que misère en la Baie, cette année, attendu que la pêche au saumon et la chasse ont presque entièrement manqué ; la pêche à la morue est fort médiocre, mais la récolte est assez bonne. C'est un malheur qu'on ne soit pas plus porté à cultiver avec soin. Quelques habitants de ma paroisse (Carleton) recueillent déjà depuis quelques années plus qu'ils ne dépensent.

J'espère que cet exemple inspirera aux autres, qui vivent très mal dans le cours de l'hiver, le désir de les imiter.”

Jusqu'en 1791, M. Bourg avait plus de 400 lieues de mission. Il fut déchargé, à cette époque, de tout le territoire situé au-delà de la rivière Miramichi. Tout le reste de l'Acadie était confié au P. Jones et à ses confrères français. M. LeRoux ayant fixé sa résidence à Memramcouk, en 1784, fut aussi chargé des missions de Cocagne et de Richibouctou, qui venait de se coloniser.

En 1794, M. Bourg, qui jusqu'alors avait joui d'une forte santé, commença à se sentir épuisé, et étant devenu incapable de remplir les fonctions si difficiles de missionnaire, demanda son rappel. Mgr de Québec, qui avait en haute estime M. Bourg, le transféra à l'importante cure de Saint-Laurent, près Montréal, à l'automne 1795, dans l'espoir que le repos bien mérité par 20 longues années d'un pénible ministère rétablirait sa précieuse santé. Mais il ne fit que languir et s'éteignit pieusement dans le Seigneur, après avoir reçu tous les secours de la religion des mains du grand vicaire Roux, de Montréal, le 20 août 1797, à l'âge de 53 ans, 2 mois et 11 jours. Le lendemain, eurent lieu ses funérailles, au milieu d'un grand concours de peuple et de tout le clergé de Montréal. Ses restes funèbres furent déposés sous les dalles de l'église Saint-Laurent, où ils reposent depuis plus d'un siècle ; mais sa mémoire et son souvenir ont traversé les âges et demeurent encore vivaces parmi les peuples qu'il a évangélisés.

L'abbé E.-P. CHOUINARD

NOBLESSE OBLIGE

La noblesse de sang remonte à un millier d'années, mais il ne faut pas croire que noblesse oblige ait été dit à l'époque de Charlemagne. Ces deux mots qui ont retenti dans l'univers civilisé ne datent que de 1788 ; ils ont été prononcés aux Etats Généraux par Gaston-Pierre-Marc de Lévis, fils du général qui succéda à Montcalm dans le commandement des troupes du Canada. La noblesse mourante trouva cette expression qui la définissait elle même dans son sens le plus radieux.

Vers 1803, M. de Lévis publia un ouvrage d'ingénieur dans lequel il expliquait la possibilité de creuser un tunnel sous la Manche et de cette manière communiquer de France en Angleterre.

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

Jean Martel. (II, XII, 260.)—“Jean Martel, écrit M. Auguste Béchard (*Recherches Historiques*, vol. IV, p. 243), eut vingt-neuf enfants de ses quatre femmes, dont il a épousé la dernière en 1743.”

Pour l'amour de la vérité, nous croyons devoir lui enlever trois des dites femmes et vingt-un des dits enfants. Les raisons sont qu'au commencement de 1745, M. Jacrau, curé de Québec, trouva, en faisant le recensement de sa paroisse, rue Saint-Nicolas, près du Palais, Marie-Anne Robineau-Rouville, âgée de 64 ans, veuve de Jean Martel, et que, dès 1732, au mariage de son fils, Jean Martel est mentionné comme défunt. Marie-Anne Robineau-Rouville, d'après Tanguay, vol. 5, page 529, était la première femme de Jean Martel ; il n'en épousa donc pas d'autre subséquemment. Mais, nous direz-vous, cela n'empêche pas qu'il lui reste encore neuf enfants, vous n'en supprimez que vingt. Attendez : ouvrons le registre de Québec au 4 juin 1717, et nous voyons que Louis-Joseph Martel, baptisé à cette date, est fils d'un autre Jean Martel, marié à Jeanne Roulois, le 27 juin 1712, au Château-Richer. Donc, le fameux Jean Martel, en fin de compte, n'avait qu'une femme et huit enfants, dont deux furent prêtres et curés de Saint Laurent, Ile d'Orléans ; le premier reçut la visite du général Wolfe en 1759 (*Recherches Historiques*, vol. III, p. 90). Un fut écrivain et garde magasin du Roy, à Québec ; un, directeur des forges de Saint-Maurice ; un autre, Pierre-Michel, était avec sa mère, en 1745 ; deux moururent en bas âge, et l'aîné, dont nous n'avons pas d'autres traces que celle du recensement de 1716 et son acte de baptême. Il naquit le 4 décembre 1703, à la rivière Saint-Jean, Acadie, où habitaient ses père et mère, et fut ondoyé, en l'absence du missionnaire, par M. Charles Damour de Louvière, seigneur de la Métapédiac. Les

cérémonies du baptême lui furent suppléées le 4 novembre 1705, à Québec. Il eut le nom de son aïeul et parrain, Pierre Robineau, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf et grand voyer, et pour marraine Jeanne-Elizabeth Lemire, femme de Pierre Leaumont (Glaumont) de Beauregard, ancien huguenot qui avait abjuré à Québec, le 22 novembre 1668, entre les mains du grand vicaire Jean Dudouyt. En 1716, M. Martel, avec sa famille, demeurait à Québec, au faubourg Saint-Nicolas ou du Palais, où nous retrouvons sa veuve, en 1745. D'ailleurs, il était écrivain au Magasin du Roy, ce qui faisait mieux son affaire que sa seigneurie de Magos, à l'Acadie. Le second fils, François, eut pour parrain, le 7 mars 1706, Robert Desnoyers, garde magasin du Roy, et pour marraine, Marie-Anne Rivard, femme de François Dumontier (Dumontier), secrétaire du gouverneur-général. Jacques-Urbain Robbert de la Morandière fut parrain de Jean-Urbain, baptisé le 8 janvier 1708, et Madame Charles de Monseignat, Madeleine-Marguerite de Lesnerac fut sa marraine. Le 26 septembre 1710, fut baptisé Jean-Baptiste Grégoire : parrain, Jean-Baptiste Lemand (Allemand), marraine, Louise Lalemand (Allemand), femme de Jean Brousse. Le parrain et la marraine de Antoine-Nicolas furent, le 30 octobre 1713, Robert-Antoine Desnoyers et Françoise Langlois, femme d'Etienne Guichon. François, le sixième fils, eut pour parrain, le 16 septembre 1715, François Foucault, et pour marraine, Agathe Legardeur de Repentigny, de Saint-Pierre.

Le septième enfant, la fleur de lys, eut un baptême remarquable. C'était le 2 mai 1719. Le jeune fils du gouverneur, François Rigaud de Vaudreuil, âgé de 17 ans, alla chercher au palais de l'Intendant une toute petite marraine, mademoiselle Jeanne-Elizabeth-Françoise Bégon, qui n'avait pas encore quatre ans, et l'on se dirigea vers l'église paroissiale pour le baptême du nouveau-né, qui devait s'appeler

Pierre-Michel. M. Martel accompagnait le compéragé comme dans toutes les autres occasions semblables, et l'Intendant avait adjoint M. Guichon, un de ses fidèles employés, pour aider la marraine à tenir l'enfant sur les fonts baptismaux. La cérémonie terminée, l'acte fut dressé; il termine ainsi : "marraine, Jeanne-Elisabeth-Françoise Bégon, *filie de l'Intendant, qui a déclaré ne savoir signer de ce requise.*" Bien excusable, n'est-ce pas ? cette chère petite marraine ! Elle avait une dette de reconnaissance à payer à Monsieur et Madame Martel, et pour les cœurs bien nés, la gratitude n'attend pas le nombre des années. Née au palais de l'Intendant à Québec, le 24 août 1715, elle y fut, avec la permission de Monseigneur de Saint-Vallier, ondoyée le même jour, par M. Goulvin Calvarin, vicaire de M. Thomas Thiboult, curé de Québec. M. Bégon attendait pour les solennités du baptême de son enfant le consentement d'un parrain et d'une marraine qu'il devait choisir en France. Ce n'est que le 14 mars 1717, également avec permission de Monseigneur l'Évêque, que furent suppléées, par M. Gautier de Varennes, prêtre du séminaire, dans la chapelle du palais de l'Intendant, les cérémonies solennelles du baptême à Jeanne Elisabeth-Françoise Bégon, âgée de 19 mois, notre future petite marraine. "Le parrain, dit l'acte, a été Messire François Bégon, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant grand-maître des Eaux et Forêts de France au département de Blois et Berri, demeurant à Marseille, en vertu de la procuration spéciale, passée au sieur Jean Martel, bourgeois de cette ville, seigneur de Magos à l'Acadie, par Olivier et Ardisson, notaires de Marseille, en date du 27 janvier 1716, et la marraine a été Dame Marguerite-François Pignart, veuve de défunt Messire François de Beauharnois, chevalier, seigneur de la Boische, demeurant en la ville d'Orléans, en vertu de sa procuration spéciale, passée à Orléans le 5ème mars 1716, par Bruère et Poullain, notaires en la dite ville

d'Orléans, à Marie-Anne Robineau-Rouville, épouse du dit sieur Martel, soussigné.

(Signatures), BÉGON J. MARTEL
BEAUHARNOIS BÉGON M.-A. ROBINEAU
DE VARENNE.

Mademoiselle Bégon fut donc marraine du fils des procureurs de ses parrain et marraine.

Le dernier fils de Jean Martel et Marie-Anne Robineau fut Joseph-Nicolas, présenté au baptême le 21 avril 1721, par Nicolas Lanouiller, trésorier de la marine, et Catherine Chaunière, femme de François Foucault, fils. Il devint prêtre et succéda à son frère, François, né en 1706 et mort curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, en 1763.

Jean Martel mourut à Québec subitement après avoir vécu en bon chrétien et fut inhumé le 8 novembre 1729 âgé d'environ 63 ans. Sa femme Marie-Anne Robineau Rouville mourut entre 1745 et 1747.

Quant au Jean Martel à trois femmes et vingt enfants, débris de l'échafaudage de M. Béchard, d'après Tanguay, nous laissons volontiers à d'autres le soin de vérifier son existence.

A. R.

Le pain bénit. (IV, IV, 438.)—La reddition des comptes du marguillier en charge du Sault-au-Récollet pour l'année 1738 fait mention de l'item suivant : " Pour deux amendes de ceux qui n'ont point donné le pain bénit, 4 livres," ce qui indique que le pain bénit était obligatoire à l'église paroissiale.

Cette pratique séculaire dans l'église perpétuait le souvenir des agapes primitives et symbolisait la participation de toute l'assistance au banquet divin. Elle a fini par être mal comprise et circonvenue par les efforts d'un faux zèle : la vanité lui a donné son coup de mort.

Elle donna lieu aux rivalités parmi les paroissiens et devint une source de difficultés et de discordes que la cérémonie de paix aux balustres était loin de faire disparaître.

Dès 1645, le *Journal des Jésuites* signale ce malheureux état de choses.

“ Le pain bénit du dimanche fut transporté au lundy, jour de la Circoncision. Monsieur le Gouverneur le donna. Il y eut quelque parole ensuite, à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux marguillier, M. Giffard et M. des Chastelet, et puis commencer par haut de la côte de Saint-Geneviève comme par une rue ; puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le père Vimont en dressa un catalogue.”

Cette précaution du Père Vermont arrêta pour un temps les difficultés, mais bientôt il fut question de la toilette de pain bénit.

Les dames se chargèrent naturellement d'épingler les festons.

Citons le *Journal des Jésuites* (1646) :

“ Le dimanche devant la Septuagésime, Madame Marsolet devant faire le pain bénit, désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait ; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge, à l'entour. Elle désirait y mettre des cierges et des quarts d'écus aux cierges, au lieu d'écus d'or, qu'elle eût bien désiré y mettre ; mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de le faire porter avec la toilette et la couronne de bouillons ; mais devant que le bénir, je fis tout oster, et le bénus avec la même simplicité que j'avais fais les précédents, et particulièrement celui de M. le Gouverneur, crainte que ce changement n'apportent de la jalousie et de la vanité.”

On le voit, le pauvre pain bénit courait déjà des dangers sérieux ; c'est encore étonnant qu'il ait pu résister à de si perpétuels murmures.

Dans nos compagnes, on y allait avec beaucoup plus de modération ; les habitants étaient animés d'une piété réelle à ce sujet. La dépense seule ralentit le zèle. Aussi les curés, sans

vouloir tout de suite en finir avec l'usage, favorisèrent son abolition.

L'abbé CHS-P. BEAUBIEN

Dollard et ses compagnons. (III, VI, 330.)—

C'est en 1660 qu'un jeune homme, Dollard des Ormeaux, se met à la tête de seize compagnons d'armes, et forme avec eux le généreux dessein d'aller à la rencontre d'un grand parti d'Iroquois, qui devait bientôt fondre sur Montréal, Trois-Rivières et Québec. Avant d'aller affronter courageusement la mort, tous ces jeunes braves s'approchent religieusement des sacrements, et en présence des Saints Autels s'engagent par un serment solennel à ne demander et à n'accepter aucun quartier, et à combattre jusqu'à leur dernier souffle de vie.

Trois cents Iroquois descendait alors la rivière de Outaouais, pour rejoindre un autre parti de cinq cents aux îles du Richelieu, et fondre tous ensemble sur les Trois-Rivières et sur Québec.

Dollard les rencontre au pied du Long Sault (aujourd'hui Carillon), sur la rivière des Outaouais, à huit ou dix lieues audessus de l'île de Montréal. Il y cantonne sa petite troupe, et y engage le combat contre ces trois cents ennemis, fortifiés par l'arrivée soudaine de cinq cents autres Iroquois du Richelieu. Ainsi assiégés par huit cents ennemis, les dix sept braves Français se battent comme des lions, se défendent à coup de pistolet et d'épée, avec une ardeur de courage et d'intrépidité qui étonne ces barbares.

Il était cependant impossible qu'un si petit nombre de braves pût longtemps résister, et c'était une nécessité pour eux de tomber enfin au milieu d'un si affreux carnage. Après huit jours de résistance le brave Dollard reçut le coup mortel, mais la mort de ce héros, loin d'ébranler le courage de ses compagnons, sembla les avoir rendus plus audacieux et plus intrépides. Chacun d'eux enviait une mort si glorieuse

lorsque les Iroquois, renversant la porte du fort, y entrent en foule, et voient fondre sur eux le petit nombre de Français qui restaient encore. L'épée d'une main, le couteau de l'autre, ces braves jeunes gens frappent de toutes parts avec une telle ardeur que l'ennemi perdit jusqu'à la pensée de faire des prisonniers, afin de se défaire au plus vite de ce petit nombre de combattants qui en mourant les menaçaient d'une destruction générale, s'ils ne se hâtaient de les exterminer.

Effrayés de cette résistance, les Iroquois se retirèrent au plus tôt, et toute la colonie fut sauvée.

Nous avons retrouvé, dans les minutes du greffe de Montréal, le testament de la plupart de ces braves, passé le 16 avril 1660. Une clause entre autres se lit comme suit :

“ Désirant aller en parti de guerre avec le Sieur Dollard, pour courir sur les Iroquois, et ne sachant comment il plaira à Dieu de disposer de ma personne dans ce voyage, j'institue, en cas de mort, un héritier universel de tous mes biens, à la charge de faire célébrer, dans la paroisse de Ville-Marie, quatre grand'messes et d'autres pour le repos de mon âme.”

Compagnons de Dollard des Ormeaux : Jacques Brassier, âgé de 25 ans ; Jean Tavernier *dit* La Hochetière, 28 ans ; Nicolas Tillemont, 25 ans ; Laurent Hébert *dit* Larivière, 27 ans ; Alonie DeLestres, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Robert Jurée, 24 ans ; Jacques Boisseau, 23 ans ; Louis Martin, 21 ans ; Christophe Augier *dit* Desjardins, 26 ans ; Etienne Robin *dit* Desforgés, 27 ans ; Jean Valets, 27 ans ; Etienne Doussin, sieur de Ste-Cécise, 30 ans ; Jean Lecompte, 26 ans ; Simon Guenet, 25 ans ; François Cusson *dit* Pilote, 24 ans.

Nicolas Duval, Mathurin Soulard et Blaise Juillet avaient péri dès le début de l'expédition le 19 avril 1660.

Mgr CYPRIEN TANGUAY

La "guignolée". (V, III, 591.)—*La guignolée* est une ancienne coutume consistant à se réunir en bande, dans la nuit du 31 décembre, pour aller souhaiter la bonne année aux amis et connaissances, et faire une collecte pour les pauvres, en chantant la chanson de la *guignolée*.

Le chant de la *guignolée* a déjà eu le privilège d'occuper l'attention de plusieurs écrivains de France et du Canada. M. Ampère, entre autres, fait remonter l'origine de ce refrain à l'époque druidique, quand les prêtres de l'antique Gaule faisaient, au nouvel an, la cueillette du gui sur les chênes des forêts sacrées, en poussant le cri de réjouissance : —*Au gui l'an neuf*. Au reste, en plusieurs localités du Canada, *guignolé* se dit *aguilanleu*, et encore aujourd'hui, en France, suivant les régions, on emploie la *gui-l'an neu*, la *guillannée*, la *gui-l'anneau*.

Comme contrepoids à la thèse de M. Ampère, certains étymologistes prétendent, de leur côté, que la *guignolée* vient des anciens Phéniciens qui, dans la Gaule, avaient conservé la coutume de s'envoyer réciproquement, une fois l'an, des pots de blé vert en signe de consolation et de réjouissance, et en échangeant la formule connue : —*Eghin on eit*, c'est-à-dire le blé naît, la vie ressuscite.

Quoiqu'il en soit de ces différentes hypothèses, une filiation directe paraît exister entre notre *guignolée* canadienne et certaines coutumes du Nouvel An encore aujourd'hui pratiquées, dans les régions de France d'où sont venus la plupart de nos ancêtres. Ainsi, en Saintonge, la tradition s'est conservée de parcourir, au nouvel an, les rues des villages, en promenant un "aiguillon de bois tout neuf" dans lequel on embroche les couennes delard reçues au passage. Cette promenade de l'aiguillon s'appelle alors l'*Ayilonneu* ou la *Guilanné*.

Dans l'ancienne province du Perche, on appelle les présents du jour de l'An : les *équilas*, par allusion, soutiennent

les fidèles de M. Ampère, à la coutume druidique qui était de distribuer le *gui de l'an neuf* sous forme d'étrennes, au commencement de l'année. En d'autres régions de Normandie, ces sortes de cadeaux se nomment encore des *aguignettes*.

SYLVA CLAPIN

La Potherie. (V, VII, 641.)—Ce nom rappelle celui de l'un des premiers seigneurs qui travaillèrent efficacement à coloniser le domaine de la Nouvelle-France.

Jacques le Neuf de la Potherie, arrivé en 1636, était porteur d'un privilège de la compagnie des Cent-Associés, en date du 15 janvier de la même année, lui accordant une lieue et demi de terre le long du fleuve St-Laurent sur trois lieues de profondeur. Onze ans après, le 16 avril 1647, par le titre qui lui fut donné, confirmant le privilège de 1636, on voit que M. de la Potherie avait (de 1636 à 1647) cultivé et fait valoir ses terres, qui étaient situées entre " le ruisseau de la Roche et le cap du Sault," rive nord du fleuve ;—c'est la seigneurie, plus tard baronnie, de Portneuf. Voilà donc, entre 1636 et 1647, un commencement d'habitation en cet endroit.

Le 8 avril 1647, le *Journal des Jésuites* dit que des Algonquins, qui étaient descendus des Trois-Rivières à Québec pour engager le gouverneur-général à déclarer la guerre aux Iroquois, s'en retournèrent, mais " n'allèrent que jusqu'à la Potherie." Le 17 août suivant, le même *Journal* enrégistre " la nouvelle de la prise de 6 ou 7 Algonquins par les Iroquois à la Potherie." Le 30 juin 1651, même source : " Un Algonquin pris par les Iroquois vers la Potherie. Il allait aux Trois-Rivières."

Ce que l'on appelait la Potherie était évidemment un lieu situé entre les Trois-Rivières et Québec. Or M. de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières, l'un des hommes les plus remuants de cette époque, possédait, comme on l'a vu, la seigneurie qui a pris plus tard le nom de Portneuf après le mariage de sa fille avec M. Robineau de Bécancourt lequel

fit ériger la seigneurie en baronnie sous le nom de Portneuf. On peut, en toute certitude, prendre ce terme " la Pothrie" pour la désignation des terres de Portneuf, d'autant plus que les concessions faites antérieurement à 1647 entre Québec et les Trois-Rivières ne nous permettent pas de supposer que l'on peut donner à aucunes d'elles le nom de la Potherie, si ce n'est à celle de M. de la Potherie à Portneuf.

Poursuivons.

En 1668, à Québec, se mariaient, le même jour, Michel Goron avec Marguerite Robineau, Gilles Masson avec Jeanne-Marie Gaultier, Pierre Tousignant avec Marie-Madeleine Philippe. Tous trois sont désignés comme " habitants de la Potherie."

Marguerite Robineau n'est pas citée comme parente de M. René Robineau de Bécancour qui avait épousé, en 1652, l'une des filles de M. de la Potherie ; cependant elle était, comme lui, de la ville de Paris, et son mariage avec un colon de " la Potherie " seize ans après, alors que M. Robineau avait sans doute des intérêts dans l'administration de la seigneurie de son beau-père, paraît confirmer la croyance à une parenté entre eux.

Au recensement de 1681, en remontant le fleuve, on passe un endroit marqué " Portneuf," ensuite l'établissement de M. de Chavigny, puis on rencontre " Saint-Charles des Roches" qui paraît être l'ancienne place de la Potherie ou " ruisseau de la Roche." Le deuxième habitant que l'on y voit est Gilles Masson, âgé de 48 ans, sa femme Marie-Jeanne.....(Gaultier) 42 ans, avec trois enfants dont l'aîné a 12 ans. Trois terres plus haut, il y a Michel Goron, 45 ans, sa femme Marguerite Robineau, 40 ans, avec trois enfants dont l'aîné a 11 ans.

Entre 1647 et 1681, il me semble que voici assez de preuves pour soutenir que la *Potherie* était située dans le haut de la seigneurie de Portneuf, ou au bas de celle des Grondines.

BENJAMIN SULTE

Le père du chevalier Tonty. (V, XI, 674.)—Le père d'Henry de Tonty était un banquier napolitain, jouissant d'une certaine renommée comme financier. En juillet 1647, les lazaroni de Naples se révoltèrent contre une mesure arbitraire que voulait leur imposer le vice roi espagnol le duc d'Arcos ; et, le célèbre peintre Salvator Rosa ainsi que Lorenzo Tonty, furent du nombre de ceux qui se joignirent aux pêcheurs italiens que commandait Masaniello. Tonty s'empara de la forteresse de Gaëte, près de la ville, et s'y maintint durant le siège éphémère de Masaniello. Ce dernier, grisé par le succès d'abord obtenu, voulut jouer au despote, mais ses partisans qui refusaient d'accepter les impôts du duc, ne pouvaient tolérer en leur propre chef des caprices tyranniques ; c'eût été tomber de Charybde en Scylla, aussi s'en débarrassèrent ils promptement, en l'assassinant.

A la suite de cette affaire, les lazaroni n'ayant plus de guide, et la zizanie régnant parmi eux, Tonty les abandonna et se réfugia à Paris, où son concitoyen, le cardinal Mazarin, alors premier ministre de France, exerçait une grande autorité.

En ce temps-là, les frais de guerre et des fonctionnaires malhonnêtes avaient mis à sec le trésor royal.

En 1653, Lorenzo Tonty suggéra au cardinal un moyen de remplir la caisse du roi, par des emprunts et des rentes viagères dont les extinctions profitent aux survivants : on les appela *Tontines*. Le premier essai n'eut point de réussite.

Le gentilhomme napolitain, après l'échec subi dans son projet soumis à Mazarin, fut en défaveur et vit s'évanouir ses chances d'avancement, et pendant quinze années végéta tristement.

En 1669, Lorenzo Tonty, pour un motif resté inconnu, fut incarcéré à la Bastille, d'où il ne sortit que huit ans plus tard, pour mourir misérablement, pendant que le gouvernement de Louis XIV battait monnaie avec son invention.

RÉGIS ROY

QUESTIONS

690.— M. l'abbé Desjardins disait à notre peintre Plamondon en 1826 : “ Toutes nos églises (de France) avaient été pillées, du temps de Robespierre, en 1793, par des millions de fripons. Des spéculateurs avaient collectionné un nombre infini de tableaux volés. Un de ces hommes fit banqueroute ; sa collection fut vendue, par autorité de justice. Je me rendis à l'encan, les tableaux étaient en piles dans une cour à Paris ; c'était une montagne de tableaux. Cette montagne me fut adjugée en bloc pour presque rien, comparativement à sa valeur réelle. Quelques jours plus tard, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand connaisseur, m'ordonne de faire transporter, chez lui, ma collection. Il en achète quelques-uns et me remet le reste ; c'est ce que vous avez reçu en Canada.”

Par qui furent achetés tous ces tableaux ? Croyez-vous qu'ils existent encore ?

PINX

691.— Pouvez-vous me donner la date exacte de la construction de l'ancien fort Jacques-Cartier ? Est-ce avant ou après la chute de Québec que ce fort fut élevé ?

SOLD

692.— On lit au *Journal des Jésuites*, à la date du 20 mars 1649 : “ Le jour de Saint-Joachim se fit la vesture de la sœur de bologne dite de Saint-Dominique aux Ursulines.”

Quelle était cette sœur de Bologne ou plutôt de Boulogne ?

RERD.

693.— Pourquoi donne-t-on le nom de *Foulons aux anses* que fait le fleuve Saint-Laurent à Québec et à Sillery ?

X

694.— Les Hurons ont-ils résidé à l'Anse Saint-Michel ou au chantier actuel de Dobell à Sillery où l'on voit encore l'ancienne résidence des Jésuites ?

CON.